

INSTITUTION SAINT-PIERRE

RENTREE SCOLAIRE 2021 - 2022

SOMMAIRE

Informations pratiques

a) Dates et heures de rentrée	1-2
b) Calendrier scolaire	3
c) Horaires de fonctionnement	4
d) Retards et absences	4
e) Services (garderies - études - restauration)	5-6
f) Fournitures scolaires	7
g) Bibliographie	7

Pastorale : Informations disponibles sur notre site internet :

<http://www.college-saintpierre.eu/pastorale/>
<http://www.lycee-saintpierre.eu/Pastorale>

Séjours à l'étranger : les informations vous seront communiquées ultérieurement.

Règlement financier 2021-2022 - annexe au contrat de scolarisation

a) Les tarifs	8-9
b) Les réductions	10
c) Les modalités de facturation	10
d) Les modalités de paiement	11
e) Les bourses	11
f) Les assurances	12

Informations pratiques

a) Dates et heures de rentrée :

Rentrée	
NOTRE-DAME SAINT-LOUIS	<p><u>Pour tous</u> : Invitation des familles à rencontrer les enseignants dans les classes le : Mercredi 1er septembre 2021 de 16 h à 17 h.</p> <p><u>Rentrée des élèves</u> : Jeudi 2 septembre 2021 à 8 h 30.</p> <p>Accueil des élèves et des familles sur la cour à 8 h 00.</p> <p>Maternelle petite section : voir informations annexes transmises directement aux familles à la fin de l'année scolaire 2020 -2021.</p>
COLLEGE	<p><u>Classes de 6^{ème}</u> - Rentrée des élèves Jeudi 2 septembre 2021 à 8 h 00</p> <p>Distribution des livres et des casiers.</p> <p>Il est demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un chèque de caution de 60 € à l'ordre de l'OGEC Saint-Pierre. Celui-ci sera rendu en juin 2022 lors de la restitution complète et en bon état des livres. - Un cadenas de bonne qualité pour le casier. <p>Accueil des élèves et des familles sur la cour à 7 h 45. Appel nominatif des élèves à 8 h 00. Matinée en compagnie du professeur principal. Après-midi : 13 h 40 à 16 h 40 : temps d'intégration.</p> <p style="text-align: center;">Photos individuelles et groupes classes.</p> <hr/> <p><u>Classes de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}</u> - Rentrée des élèves : vendredi 3 septembre à 8 h 00</p> <p>Les élèves prennent connaissance de leur classe (affichage) et se regroupent par classe sur la cour. Matinée en compagnie du professeur principal. Prévoir un sac pour emporter les livres qui seront distribués le matin. Il vous est demandé de donner à votre enfant le jour de la rentrée un chèque de caution de 60 € à l'ordre de l'OGEC Saint-Pierre. Celui-ci sera rendu en juin 2022 lors de la restitution complète et en bon état des livres. Début des cours à 8h à 13h40 selon l'emploi du temps.</p> <p style="text-align: center;">Photos individuelles et groupes classes</p>

Rentrée (suite)	
LYCEE	<p>Classes de 2^{nde}</p> <p>Jeudi 2 septembre : 9 h-10 h 30 : Accueil par le chef d'établissement, le responsable de niveau et les professeurs principaux, séance plénière, informations diverses. 10 h 30-10 h 50 : Pause. 10 h 50 à 12 h 00 : Journée d'intégration avec le professeur principal. 13 h 45 à 14 h 30 : Lecture du règlement par M. Crépin en présence des professeurs principaux. 14 h 30 à 16 h 45 : Suite de la journée d'intégration.</p>
	<p>Classes de 1^{ère}</p> <p>Vendredi 3 septembre : 8 h -9 h 30 : Accueil par le chef d'établissement, le responsable de niveau et les professeurs principaux, séance plénière, informations diverses. 9 h 30-9 h 50 : Pause 9 h 50-12 h 00 : Avec le professeur principal, démarches administratives et présentation de l'année. 13h45 : Lecture du règlement intérieur par M. Crépin en présence des professeurs principaux.</p>
	<p>Classes de T^{ale}</p> <p>Vendredi 3 septembre : 8 h -9 h 30 : Avec le professeur principal, démarches administratives et présentation de l'année. 9 h 30-9 h 50 : Pause 9 h 50 -12 h : Accueil par le chef d'établissement, le responsable de niveau et l'équipe enseignante, séance plénière avec lecture du règlement, informations diverses.</p> <p>Photos individuelles et groupes classes le 7 septembre</p>
INTERNAT	<p>Collège</p> <p>5^{ème} 4^{ème} et 3^{ème} : jeudi 2 septembre à 17 heures (veille de la rentrée) Rendez-vous au Collège, 33 rue Samaritaine : - Distribution des casiers (prévoir 2 cadenas à clé de bonne qualité) - Le double de la clé du cadenas sera gardé, à l'internat, sous enveloppe au nom de l'élève. Puis accueil de tous les élèves pensionnaires à l'internat pour l'installation dans les chambres : Pour les filles, rendez-vous au Lycée, 7 rue Villeneuve. Pour les garçons, rendez-vous à la maison St Jean-Marie Vianney, 27 rue Docteur Nodet.</p>
	<p>Lycée</p> <p>Secondes : Mercredi 1^{er} septembre de 17 h à 19 h Premières et Terminales : Jeudi 2 septembre de 17 h à 19 h</p> <p>Pour les filles, rendez-vous au Lycée, 7 rue Villeneuve. Pour les garçons, rendez-vous à la maison St Jean-Marie Vianney, 27 rue Docteur Nodet.</p> <p>Pour tous : - Accueil des élèves pour l'installation dans les chambres. - Distribution des casiers (prévoir 2 cadenas à clé de bonne qualité). - Le double de la clé du cadenas sera gardé sous enveloppe au nom de l'élève.</p>
	<p>Collège et Lycée</p> <p>Le règlement intérieur de l'internat et les modalités concernant notamment la présence de votre enfant le mercredi après-midi et la nuit du mercredi au jeudi feront l'objet d'une circulaire spécifique la première quinzaine de juillet.</p> <p><i>Les familles doivent fournir alèse, draps, enveloppe de traversin, oreiller et taie d'oreiller, couvertures ou couettes et couvre-lit (dimension des lits : 190 x 90).</i></p> <p>L'inscription à l'internat se fait pour l'année scolaire. Pour les familles qui le souhaitent, un accueil est proposé le dimanche soir à partir de 20 h 30. Les élèves auront pris leur disposition pour le dîner. Un petit déjeuner sera servi au restaurant scolaire du lycée, le lundi matin. Réservation et règlement sur EcoleDirecte - rubrique "réservations" - de l'espace famille.</p>

c) Horaires de fonctionnement

NOTRE – DAME	<p><u>Horaires de classe du matin : 8 h 30 – 11 h 30</u></p> <p><u>Horaires de classe de l'après-midi : 13 h 30 – 16 h 45</u> (maternelles et élémentaires)</p> <p>La présence des élèves est obligatoire à l'école 5 mn avant le début de la classe. Merci pour votre ponctualité</p>
SAINT-LOUIS	<p><u>Horaires de classe du matin : 8 h 30 – 12 h 00</u></p> <p><u>Horaires de classe de l'après-midi : 13 h 30 – 16 h 15</u></p> <p>La présence des élèves est obligatoire à l'école 5 mn avant le début de la classe. Merci pour votre ponctualité</p>
COLLEGE	<p>Accueil des élèves à partir de 7 h 30</p> <p><u>Horaires des cours</u> la présence des élèves est obligatoire sur la cour 5 mn avant le début des cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matin : de 8 h 00 à 11h55, (éventuellement 12 h 20 en classe de 4ème et 3ème) 11 h 50 le mercredi matin. Le portail ferme à 7 h 55 - Après-midi de 13 h 40 à 16 h 40 - le portail ferme à 13 h 35
LYCEE	<p><u>Horaires des cours</u> : Accueil des élèves à partir de 7 h 35 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du lundi au vendredi : de 8 h à 17 h 40 avec une coupure minimum d'une heure pour le repas - fermeture de l'établissement tous les jours à 18h00, sauf le mercredi à 16h45 (à l'exception des élèves de Saint Pierre Sup qui peuvent finir plus tard).

d) Retards et absences

Tout retard ou absence doit être signalé le matin même avant 9 heures.

- **Soit, en passant, par le standard général de l'institution 04 74 32 10 90**
- **Soit en contactant directement le site de scolarisation de votre enfant**
- **Soit en passant par EcoleDirecte pour le collège et le lycée (Vie Scolaire/Demande exceptionnelle/date et heure/motif)**

Ecole Notre-Dame 04 74 32 10 93 contact@ecole-notredame.eu	Ecole Saint-Louis 04 74 32 10 94 contact@ecole-saintlouis.eu	Collège Saint-Pierre 04 74 32 10 92 viescolaire@college-saintpierre.eu	Lycée Saint-Pierre 04 74 32 10 91 viescolaire@lycee-saintpierre.eu
---	--	---	---

Dès son retour, l'élève remettra un mot de votre part à son enseignant (écoles), ou justifiera de son absence ou de son retard auprès de la vie scolaire (collège et lycée).

Les absences non justifiées seront signalées à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) par nos soins.

Pour qu'un élève quitte son établissement sur le temps scolaire, un écrit de votre part est exigé.

Pour les internes : Toute absence ou retard doit être justifié(e) par un écrit à l'adresse mail suivante :

internat@institution-saintpierre.eu

Pour les écoles Notre-Dame et Saint-Louis :

Compte tenu des règles de sécurité en vigueur (plan Vigipirate) les familles doivent impérativement avoir quitté l'établissement à 8 h 30 précises. De plus, les portes des écoles et du collège resteront fermées à partir de 8 h 30.

En cas de retard l'élève devra remettre à son enseignant le billet de retard prévu à cet effet dans le carnet de liaison et préalablement complété par les parents.

Sur ces différents points merci de consulter le règlement intérieur des établissements.

e) Services (garderies – études – restauration)

Garderies et études	
NOTRE-DAME	<p>Disponibles dès le 1^{er} jour de la rentrée.</p> <p>Matin : Une garderie assure l'accueil des élèves de 7 h 30 jusqu'à 8 h 15. Maternelles PS et MS : les élèves sont accueillis dans la classe à partir de 8 h 15. De la GS maternelle au CM2 : Les élèves sont accueillis sur la cour de 8 h 15 à 8 h 30.</p> <p><i>Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne doit arriver sur la cour de l'école avant 8h15 (pas de surveillance).</i></p> <p>Soir :</p> <p>Maternelles : Les élèves sont à la garderie à partir de 17 h jusqu'à 18 h 15 (18 h le vendredi). Elémentaires : L'étude permet aux élèves de faire leurs devoirs, elle débute à 17 h et se termine à 18 h 15 (18 h le vendredi).</p> <p>Les parents peuvent venir chercher les élèves à tout moment.</p>
SAINTE-LOUIS	<p>Disponibles dès le 1^{er} jour de la rentrée.</p> <p>Matin</p> <p>Maternelles : Une garderie assure l'accueil des élèves de 7 h 30 jusqu'à 8 h 20. Elémentaires : Une garderie assure l'accueil des élèves de 7 h 30 à 8 h 00 à la garderie, ensuite ils se rendent sur la cour du cycle 3.</p> <p><i>Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne doit arriver sur la cour de l'école avant 8 h (pas de surveillance).</i></p> <p>Soir</p> <p>Maternelles : Les élèves sont à la garderie à partir de 16 h 45 jusqu'à 18 h 15 (18 h le vendredi). Elémentaires : Les élèves sont à l'étude (accompagnement aux devoirs) de 16 h 45 à 18 h 15 (18 h le vendredi).</p> <p>Les parents peuvent venir chercher les élèves à tout moment.</p>
COLLEGE	<p>Etudes surveillées : possibles les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17 h 00 à 18 h 00 au plus tard. Sortie possible à 17h30. NB : demi-pensionnaires et externes : les études commenceront le jeudi 2 septembre.</p> <p>Mme Damesin, psychologue, propose aux élèves un espace d'écoute, elle est soumise au secret professionnel. Elle occupe une place neutre, un lieu « à part », où chacun peut venir déposer ses questions et ses difficultés, afin de les dépasser, dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - scolaire : méthode de travail, panique devant la feuille d'examen, relations problématiques avec un enseignant ou des élèves, non motivation pour le travail, etc.... - personnel : mal-être, angoisses, doutes, inquiétude, découragement, difficultés relationnelles, familiales, etc.

Restauration	
NOTRE-DAME / SAINT-LOUIS	<p>Notre-Dame : les élèves de la grande section maternelle au CM2 déjeunent au restaurant scolaire du collège sous forme de self dirigé. Les élèves de petite et moyenne sections sont accueillis à la cantine de l'école (service à table).</p> <p>Saint-Louis : les élèves de la grande section maternelle au CM2 déjeunent sous forme de self dirigé. Les élèves de petite et moyenne sections sont servis à table.</p> <p>Inscriptions à la demi-pension : en début d'année, les familles renseignent le régime et les jours de repas sur EcoleDirecte jusqu'au 15 septembre. Pour les repas occasionnels, la réservation se fait à l'avance ou <u>le jour même avant 8h00</u> en ligne sur votre espace EcoleDirecte. Le règlement est à effectuer en ligne également sur EcoleDirecte.</p> <p>Pour des raisons d'organisation et de gestion, les forfaits ne sont modifiables qu'une fois dans l'année, sous réserve d'avis favorable du chef d'établissement. Dans le cadre des forfaits, les repas non consommés ne seront pas remboursés.</p>
COLLEGE / LYCEE	<p>Inscriptions à la demi-pension : en début d'année, les familles renseignent le régime et les jours de repas sur EcoleDirecte jusqu'au 15 septembre. Pour les collégiens et lycéens, le repas du mercredi est possible au restaurant scolaire du Lycée.</p> <p>Tout changement de régime (externe ou demi-pensionnaire) ou du nombre de repas pris régulièrement chaque semaine doit avoir l'accord du chef d'établissement. Le changement de régime, s'il est accepté, a un caractère définitif ensuite.</p> <p>Les repas exceptionnels devront être réservés et réglés sur EcoleDirecte - rubrique "réservations" - de l'espace famille.</p> <p>COLLEGE : Chaque élève dispose d'une carte d'identité scolaire nominative permettant l'entrée et la sortie dans l'établissement et l'accès au restaurant scolaire. Un goûter est servi à 16h45 exclusivement aux élèves pensionnaires du collège. Le repas du mercredi : il est servi à 12 h 15 uniquement au restaurant du lycée, 7 rue Villeneuve. Les élèves demi-pensionnaires du collège souhaitant prendre leur repas ce jour-là, accompagneront les pensionnaires.</p> <p>LYCEE : Chaque élève disposera dans le courant du mois de septembre d'une carte nominative qui fera office de carte d'accès au restaurant scolaire, de carte de lycéen et carte d'accès au lycée.</p> <p>La perte de cette carte obligera l'élève à en racheter une nouvelle auprès de la vie scolaire pour le prix de 10 euros.</p>

f) Fournitures scolaires

N-DAME / ST-LOUIS	<p><i>Les listes sont disponibles sur le site internet de l'Institution :</i></p> <p>Ecole Notre-Dame : http://www.ecole-notredame.eu/infos-pratiques/listes-des-fournitures-scolaires/ Ecole Saint-Louis : http://www.ecole-saintlouis.eu/infos-pratiques/listes-de-fournitures-scolaires/</p> <p>Cette année, l'APEL vous propose de bénéficier d'une réduction de 5% pour vos achats de fournitures scolaires auprès des commerçants : Bureau Vallée, la Librairie Montbarbon et la Librairie Zanini à Bourg-en-Bresse sur présentation du coupon téléchargeable sur le site de l'Institution rubrique : informations pratiques/circulaire de rentrée..</p>
COLLEGE	<p>Les listes des fournitures sont disponibles sur le site internet de l'Institution : http://www.college-saintpierre.eu/informations-pratiques/fournitures-scolaires/</p> <p>Cette année, l'APEL vous propose de bénéficier d'une réduction de 5% pour vos achats de fournitures scolaires auprès des commerçants : Bureau Vallée, la Librairie Montbarbon et la Librairie Zanini sur présentation du coupon téléchargeable sur le site de l'Institution rubrique : informations pratiques/circulaire de rentrée.</p> <p>Le jour de la rentrée, se présenter avec de quoi écrire (papier, cahier de textes, crayons). N'apporter aucune autre fourniture.</p>
LYCEE	<p>La liste concernant les fournitures scolaires sera communiquée par les professeurs à la rentrée. Pour le jour de la rentrée des classes, les élèves apporteront uniquement leur agenda, une trousse et des feuilles.</p>

g) Bibliographie

COLLEGE	<p>Vous trouverez sur le site internet de l'Institution une liste de lectures conseillées par les enseignants : http://www.college-saintpierre.eu/informations-pratiques/bibliographie/</p>
LYCEE	<p>Les listes seront disponibles sur le site internet du lycée à partir du 10 juillet 2021. http://www.lycee-saintpierre.eu/Pedagogie/Revisions_d_ete</p>

Règlement financier 2021-2022 (Annexe au contrat de scolarisation)

a) Tarifs pour l'année scolaire par enfant

INSTITUTION		Annuel
<i>Cotisation UDOGEC (reversée intégralement, elle est destinée à financer l'organisation de l'Enseignement catholique diocésain et national) :</i>		
Pour un enfant scolarisé à l'école		38.00 €
Pour un enfant scolarisé au collège		55.50 €
Pour un enfant scolarisé au lycée (+ CRAEC)		58.10 €
Cotisation diocésaine de solidarité immobilière (par enfant)		12.00 €
Assurance « scolaire et extra-scolaire »		11.50 €

ECOLES NOTRE-DAME / SAINT-LOUIS	Unité	Annuel
Contribution des familles forfaitaire		590 €
<i>Forfait Demi-pension (repas et encadrement du midi)</i>		
4 repas par semaine		800 € Soit 5.56 € le repas
3 repas par semaine (jours définis à la rentrée)		600 €
2 repas par semaine (jours définis à la rentrée)		400 €
1 repas par semaine (jour défini à la rentrée)		200 €
Repas acheté à l'unité (repas et encadrement du midi)	6.50 €	
Garderie matin	2.00 €	
Garderie soir	3.00 €	
<i>Attention : en cas de dépassement de l'horaire : une pénalité de 10 € par 10 minutes sera appliquée.</i>		
Matériel de culture religieuse du CE1 au CM2		15 €
Carnet de liaison (si perte ou endommagement)	5.00 €	

Spécificités Notre-Dame :		Annuel
Anglais (de la maternelle PS au CM2)		500 €
Cotisation informatique (du CP au CM2)		55 €
Spécificités Saint-Louis :	Mensuel	
Activités du Mercredi 3A (sur inscription, par période)	27 €	
Activités du Mercredi 3A & Anglais renforcé CM1-CM2	43 €	

COLLEGE et LYCEE	Unité	Annuel
Contribution des familles forfaitaire - Collège 6^{ème} à 3^{ème}		800 €
Contribution des familles forfaitaire - Lycée 2^{nde} à T^{ale}		1 025 €
Forfait dispositif « English Studies » : 6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème} et Section Européenne Anglais Lycée		100 €
Forfait option « théâtre » - collège		100 €

COLLEGE et LYCEE (suite)	Unité	Annuel
Forfait Demi-pension (repas et encadrement du midi)		
5 repas par semaine		1 140 €
4 repas par semaine		910 €
3 repas par semaine (jours définis à la rentrée)		680 €
2 repas par semaine (jours définis à la rentrée)		460 €
1 repas par semaine (jour défini à la rentrée)		230 €
Pension (hors contribution des familles)		4 550 €
Accueil du dimanche soir		750 €

Spécificités collège	Unité	Mensuel
Repas acheté à l'unité (repas et encadrement de midi)	7.50 €	
Droit d'usage des livres		35 €
Documents de Travaux pratiques et photocopies (tarif selon classe/section)		de 25 € à 45 €
Activités sportives en déplacement 6 ^{ème}		25 €
Carte de d'identité scolaire (si perte ou endommagement/unité)	10.00 €	

Spécificités lycée	Unité
Ticket repas acheté à l'unité (repas et encadrement de midi)	8.00 €
Carte de Restauration scolaire (si perte ou endommagement/unité)	10.00 €

Contact comptabilité familles :

Pour toute demande relative à nos facturations, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter par messagerie électronique à l'adresse suivante : adr@institution-saintpierre.eu pour faciliter le bon traitement de votre demande qui doit recueillir au préalable l'accord de la Direction.

Précisions importantes :

1. Les établissements de l'Institution Saint-Pierre étant associés par contrat avec l'Etat, **la scolarité des élèves est gratuite, les enseignants sont rémunérés par l'Etat.** La contribution des familles est destinée à **financer les investissements immobiliers**, ainsi que les **dépenses liées au caractère propre** des établissements.
2. **Demi-pension et pension** : c'est un forfait annuel selon le niveau de scolarisation. Il est calculé sur la base de 36 semaines de cours aux écoles, 34 semaines au collège et 32 semaines au lycée et 29 semaines pour les BTS (compte tenu des larges périodes de stages). De ce fait, il intègre les absences liées aux vacances scolaires, jours fériés, stages, voyages scolaires, périodes d'examens. **NB : le choix de la demi-pension et de la pension se fait pour l'année scolaire entière.**
3. **En cas d'absence prolongée pour une maladie dûment constatée par certificat médical au-delà de 7 jours**, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension ou de la pension seront remboursées. Pour éviter les suivis administratifs fastidieux (surtout dans les écoles), les remboursements seront faits par virement **en fin d'année scolaire sur demande des familles. Merci de faire une demande écrite avec copie du certificat médical.**
4. **En cas de déménagement ou d'exclusion définitive**, les remboursements interviennent à compter du premier jour du mois qui suit ces événements.
5. **En cas de non-paiement**, de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de contributions. L'Institution intentera **toute action jugée nécessaire** pour recouvrer les sommes impayées. **En outre, en cas d'impayés**, sans explication des parents, et après relances des sommes, l'Institution se réserve le droit (conformément au contrat de scolarisation entre les parties) de :
 - ne pas réadmettre à la demi-pension et à la pension l'élève pour la période suivante. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception avant le départ en congés.
 - ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.
6. Au lycée et pour l'enseignement supérieur, une somme forfaitaire de 100€ vous sera en outre demandée à titre d'arrhes **non remboursable** pour la prise en compte de votre inscription. Cette somme vous sera **déduite de la facture annuelle** établit fin septembre.

b) Réductions

Des réductions s'appliquent automatiquement sur la contribution des familles forfaitaire annuelle, pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans l'Institution Saint-Pierre.

Pour les familles ayant plusieurs enfants dans l'Institution :	Ecoles	Collège et Lycée
2 enfants dans l'Institution	- 50 € par an et par enfant	- 60 € par an et par enfant
3 enfants dans l'Institution	50% de la contribution des familles pour le 3 ^{ème} enfant	50% de la contribution des familles pour le 3 ^{ème} enfant
4 enfants dans l'Institution	Gratuité pour le 4 ^{ème} enfant	Gratuité pour le 4 ^{ème} enfant

Des réductions sont accordées sur la contribution des familles forfaitaire annuelle pour les personnes travaillant dans l'Enseignement catholique, merci de vous rapprocher du Chef d'établissement et de l'Intendance.

Pour toute situation particulière (perte d'emploi, parent isolé, situation sociale difficile...) : Veuillez prendre contact avec le Chef d'établissement.

c) Modalités de facturation

La facturation annuelle sera établie pour le 30 septembre, celle-ci sera consultable sur <http://www.ecoledirecte.com> dans votre **Espace famille/ Situation financière**. Pour les nouvelles familles vos codes vous sont transmis par les secrétariats des établissements. En cas de besoin, merci de les contacter.

Cette facture comprend la contribution des familles, les forfaits de demi-pension ou de pension, les cotisations au réseau de l'Enseignement catholique, etc... Son paiement est échelonné par facilités de paiements sur l'année scolaire, via 10 prélèvements (un prélèvement d'acompte forfaitaire en Septembre, puis le solde en 9 prélèvements mensuels).

A noter que, depuis votre Espace famille <http://www.ecoledirecte.com> / **Situation financière**, le site vous propose 3 onglets qui vous permettent de consulter : "Votre compte", "Vos porte-monnaie" et "Vos factures".

Ainsi, **Les dépenses facultatives**, comme par exemple, les repas exceptionnels, les garderies, les préparations aux certificats de langues sur inscriptions, les voyages scolaires ... sont gérées depuis votre Espace famille <http://www.ecoledirecte.com> dans le menu **Situation financière**, puis **Vos porte-monnaie**.

C'est depuis ces menus que vous pouvez :

- Vérifier la bonne inscription de votre enfant à une activité péri-scolaire (voyages, formations...)
- Composer votre panier et Payer **en carte(s) bleue(s)** (plusieurs titulaires possibles) le solde de vos porte-monnaie.

d) Modalités de paiement

Paiement des factures :

Les factures sont payables par **prélèvements (mode de règlement préférentiel)**, par **cartes bleues** ou en espèces aux accueils des établissements (dans la limite légale de 1 000 € par année scolaire).

Les paiements en cartes bleues sont réalisables depuis votre Espace famille <http://www.ecoledirecte.com> dans le menu **Paiements en ligne**.

Suite à la recrudescence des chèques sans provision, ce mode de paiement n'est plus accepté.

Dates des prélèvements / des paiements par autres moyens

Prélèvements	Autres moyens
21 Septembre (acompte forfaitaire selon Régime) *	31 août (acompte forfaitaire selon Régime) *
15 Octobre	15 Octobre
15 Novembre	
15 Décembre	
17 Janvier	15 Janvier
15 Février	
15 Mars	
15 Avril	15 Avril
16 Mai	
15 Juin	
15 Juillet (Solde ou Remboursement par virement)	15 Juillet (Remboursement par chèque si > 50 € sinon report sur N+1)

* **Le paiement CB ou le prélèvement d'acompte forfaitaire selon Régime est de** (montant par élève) :

- Élève Externe : 100 €
- Élève Demi-pensionnaire : 200 €
- Élevé Pensionnaire 600 €

e) Bourses (montants définis par l'Etat)

COLLEGE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bourses nationales de collège : les demandes sont à renouveler chaque début d'année, courant septembre. 2. Bourses nationales d'entrée au lycée : dossier à constituer en fin d'année de 3^{ème}. (jusqu'au 2 juillet)
LYCEE	<ol style="list-style-type: none"> 3. A l'entrée en Seconde, les dossiers de bourses ont déjà été établis par les familles dans l'Etablissement d'origine, (le transfert de bourse de l'Etablissement d'origine au lycée Saint-Pierre se fait automatiquement). 4. Les années suivantes (1ère et Terminale) la bourse est reconduite automatiquement. 5. A la fin de chaque année scolaire, il est possible de déposer une demande pour l'année suivante.

Pour les familles ayant donné procuration à l'établissement, un avoir sera établi fin novembre (après réception des notifications définitives) pour le montant annuel de la bourse de votre enfant. Ainsi, cet avoir recalculera votre solde dû et votre échéancier de paiement.

f) Assurance scolaire et extra-scolaire

Tout élève, dans le cadre de sorties scolaires (à l'étranger ou sur le territoire français) doit être titulaire d'une assurance scolaire :

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- 1. Vous avez souscrit auprès de votre assureur ce type de contrat pour la durée de l'année scolaire.** *Vous pourrez être amené(e) à produire une attestation d'assurance à la demande de l'Institution, en cas de sinistre déclaré ou lors d'un séjour linguistique à l'étranger.*
- 2. Vous n'avez pas souscrit ce type de contrat, dans ce cas, vous avez la possibilité de le faire auprès de la Mutuelle Saint-Christophe par l'intermédiaire de l'établissement :** Montant annuel de l'assurance par enfant : **11.50 €**

Si vous optez pour l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe :

Vous pouvez télécharger directement l'attestation d'assurance ainsi que le tableau des garanties pour votre ou vos enfant(s) sur le site internet de la Mutuelle St-Christophe :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

Cette assurance couvre :

- 1. Tout accident corporel - 24h/24, 365 jours par an.**
- 2. Toutes les activités scolaires et extra-scolaires, à l'exclusion d'activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement.**

Déclaration d'accident :

Accident survenu lors du temps scolaire :

La déclaration d'accident scolaire s'établit auprès des Secrétariats des écoles Saint-Louis et Notre-Dame et de l'accueil des collèges et lycées Saint-Pierre au plus tard 5 jours après l'accident.

Accident survenu en dehors du temps scolaire ou pendant les vacances, vous devrez déclarer vous-même l'accident au plus tard 5 jours après l'accident :

Sur le site internet de la Mutuelle Saint-Christophe :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

ou en contactant la Mutuelle Saint-Christophe – service des accidents scolaires,
277 rue Saint Jacques - 75256 Paris Cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00

ou par mail : sinistres.scolaires@msc-assurance.fr

Préciser le n° de contrat : 20840011701887

Toute déclaration non effectuée dans les 5 jours sera rejetée sans recours possible.